



Direction Générale des Services

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 AVRIL 2014**

DÉPARTEMENT

HAUT-RHIN

COMMUNE :

GUEBWILLER

Élection du maire et
des adjoints

ARRONDISSEMENT

GUEBWILLER

PROCÈS-VERBAL

Effectif légal du conseil municipal

33

DE L'ÉLECTION DU MAIRE

Nombre de conseillers en exercice

33

ET DES ADJOINTS

L'an deux mille quatorze, le cinq du mois d'avril

à dix heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de GUEBWILLER.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

KLEITZ Franck	SCHWARTZ Corinne	
GROSCLAUDE Valérie	ROST Jean-Marie	
LOSSER Didier	BOLLIA Anne	
SCHROEDER Isabelle	CAUTILLO Imminique	
OBER Roland	BRISO Fatima	
CHAVIGNY Marie-Noël	SINGER Martial	
NECHLER Thierry	ZAEFFEL Carole	
GRAWEY Claudine	VOGT Guillaume	
NULLER Claude	BRINGIA Stéphanie	
ZINRANI Samae	RENY Yolande	
JELSPERGER Philippe	LAPLAGNE Bernard	
DEHESTRU Anne	FRANÇOIS Méline	
BRAUN Daniel	BANNWARTH José	
MC EVOY Nadine	JANNEST Valérie	
TOGNY Gisa		
ROULOT Bénédicte		
MOSTEIRO Joffrey		

Absents ¹ : MM. REBANN Denis et NETZER Pascal (excusés)
.....
.....
.....

1. Installation des conseillers municipaux ²

La séance a été ouverte sous la présidence de M. REBANN Denis....., maire (ou remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

M. NOSSEIRO Joffrey..... a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Élection du maire

2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré trois-trois (31)..... conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie³.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : MM. VIGET Guillaume
et CAUSILLA pmim. pue.....

¹ Préciser s'ils sont excusés.

² Ce paragraphe n'est pas rempli lorsque l'élection du maire et des adjoints a lieu en cours de mandature.

³ Majorité des membres en exercice du conseil municipal ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 31
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 7
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 24
- e. Majorité absolue ⁴ 13

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
KLEIZ Franck	24	Vingt-quatre
.....
.....
.....
.....

2.5. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁵

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]
- e. Majorité absolue ⁴

⁴ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

⁵ Ne pas remplir les 2.5 et 2.6 si l'élection a été acquise au premier tour.

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2.6. Résultats du troisième tour de scrutin ⁶

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] _____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2.7. Proclamation de l'élection du maire

M...KLEITZ Franck..... a été proclamé(e) maire et a été immédiatement installé(e).

3. Élection des adjoints

Sous la présidence de M...KLEITZ Franck..... élu(e) maire (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

3.1. Nombre d'adjoints

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 9 adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 9 adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à neuf (9)..... le nombre des adjoints au maire de la commune.

⁶ Ne pas remplir le 2.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.2. Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire

Le maire (ou son remplaçant) a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. **Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe.** Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai decinq.....(5)..... minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire (ou son remplaçant) a constaté queune.....(1)..... listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avaient été déposées. Ces listes ont été jointes au présent procès-verbal. Elles sont mentionnées dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3.

3.3. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 31
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 6
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 25
- e. Majorité absolue ⁴ 13

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>BRAUN Daniel</u>	<u>25</u>	<u>Vingt-cinq</u>
.....
.....
.....
.....

3.4. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁷

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]
- e. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3.5. Résultats du troisième tour de scrutin ⁸

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3.6. Proclamation de l'élection des adjoints

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M. BRUN Daniel..... Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-jointe.

⁷ Ne pas remplir les 3.4 et 3.5 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁸ Ne pas remplir le 3.5 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Effectif légal du conseil municipal

33

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-10, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé, même quand il y a des sections électorales

1° Par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	M.	KLEITZ Francis	14/01/1961	05/04/2014	2346
Premier adjoint	M.	BRAUN Daniel	20/12/1951	05/04/2014	2346
Deuxième adjoint	Mme	GROSCLAUDE Valérie	14/03/1971	05/04/2014	2346
Troisième adjoint	M.	MECHLER Thierry	25/02/1962	05/04/2014	2346
Quatrième adjoint	Mme	SCHROEDER Isabelle	14/09/1965	05/04/2014	2346
Cinquième adjoint	M.	OBER Roland	30/07/1943	05/04/2014	2346
Sixième adjoint	Mme	DEHESTRU Anne	14/08/1958	05/04/2014	2346
Septième adjoint	M.	ROST Jean-Marie	08/05/1950	05/04/2014	2346
Huitième adjoint	Mme	McEVOY Nadine	13/12/1960	05/04/2014	2346
Neuvième Adjoint	M.	TOGNI César	24/04/1965	05/04/2014	2346
Conseiller Municipal	M.	LOSSER Didier	22/08/1955	30/03/2014	2346
Conseillère Municipale	Mme	CHAVIGNY Marie-Noël	06/03/1967	30/03/2014	2346
Conseillère Municipale	Mme	GRAWEY Claudine	28/03/1961	30/03/2014	2346
Conseiller Municipal	M.	MULLER Claude	12/12/1961	30/03/2014	2346
Conseillère Municipale	Mme	ZIMRANI Sanae	29/05/1976	30/03/2014	2346
Conseiller Municipal	M.	JELSPERGER Philippe	24/12/1967	30/03/2014	2346
Conseillère Municipale	Mme	ROULOT Bénédicte	15/11/1961	30/03/2014	2346
Conseiller Municipal	M.	MOSTEIRO Joffrey	27/05/1995	30/03/2014	2346
Conseillère Municipale	Mme	SCHWARTZ Corinne	25/05/1965	30/03/2014	2346
Conseillère Municipale	Mme	BOLLIA Anne	28/09/1968	30/03/2014	2346
Conseiller Municipal	M.	CAUTILLO Dominique	28/03/1969	30/03/2014	2346
Conseillère Municipale	Mme	BRITO Fatima	07/03/1968	30/03/2014	2346
Conseiller Municipal	M.	SINGER Martial	21/02/1969	30/03/2014	2346
Conseillère Municipale	Mme	ZAEPFEL Carole	04/03/1972	30/03/2014	2346
Conseiller Municipal	M.	VOGT Guillaume	27/01/1973	30/03/2014	2346
Conseiller Municipal	M.	REBMANN Denis	17/01/1963	30/03/2014	2326
Conseillère Municipale	Mme	BRINGIA Stéphanie	21/07/1972	30/03/2014	2326
Conseiller Municipal	M.	METZGER Marcel	28/07/1958	30/03/2014	2326

¹ Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.

